

Distr. RESTREINTE
IS/64
13 août 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Télégramme en date du 13 août 1951
adressé au Président de la Commission de conciliation
par le Ministre des Affaires étrangères d'Israël

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du télégramme en date du 10 août par lequel la Commission de conciliation invite le Gouvernement d'Israël à participer aux réunions qu'elle a convoquées et qui doivent s'ouvrir à Paris le 10 septembre 1951.

Le Gouvernement d'Israël a constamment adopté une politique de coopération vis-à-vis de la Commission de conciliation et a saisi toutes les occasions pour discuter les problèmes en suspens entre Israël et les Etats arabes. Une réponse à la question de savoir si la Commission a l'intention de tenir des réunions séparées d'une part, entre la Commission et les représentants d'Israël, et d'autre part, entre la Commission et les représentants des Etats arabes, ou, comme le suggère l'emploi du mot "conférence", si elle a l'intention de tenir des réunions directes entre les représentants d'Israël et des Etats arabes, permettrait au Gouvernement d'Israël d'étudier plus facilement l'invitation faite en votre nom le 10 août. Si, de plus, il était possible de fournir des indications sur l'ordre du jour proposé pour la conférence ou sur la méthode qui permettrait d'élaborer un ordre du jour acceptable, ceci serait également d'une grande utilité.

Je vous serais très obligé de bien vouloir répondre le plus tôt possible à ces questions pour l'information de mon gouvernement et je saisis cette occasion pour vous renouveler l'expression de ma considération très distinguée et mon estime personnelle.

(signé) Moshe Sharett
Ministre des Affaires étrangères d'Israël
